

*l'*éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

avril 2017

150

4,60 €



**Ne pas
se tromper**

La **fédération UNSA** des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



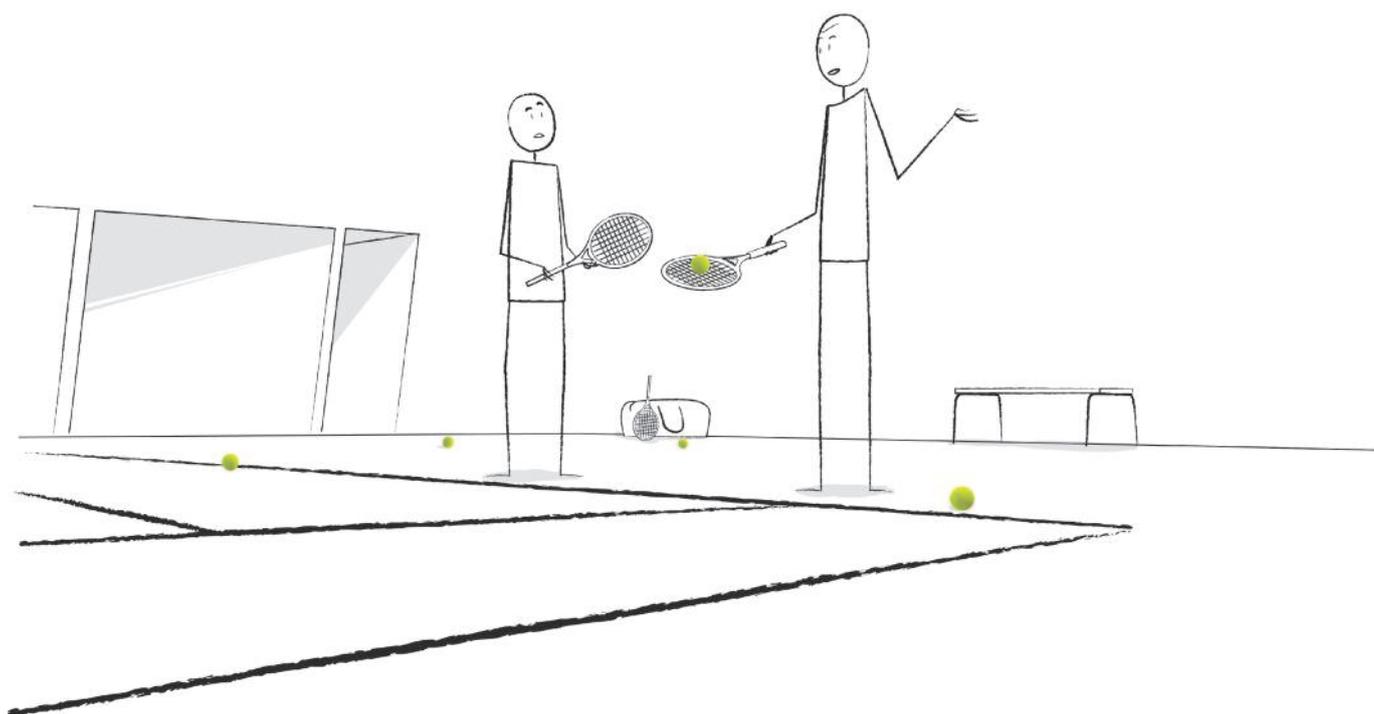
La force positive !

C'est quoi une meilleure assurance habitation ?



- Alors cette inondation dans ton appart ?

- J'ai rien eu à réclamer :
plombier, assèchement, relogement...
Super service !



ASSURANCE HABITATION MAIF.

Intervention d'urgence*, relogement (si domicile inhabitable) et de nombreux services inclus sans supplément. **On a tout à gagner à se faire confiance.**

**Service disponible en France métropolitaine, Andorre et Monaco.*

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant

édito

Ne pas se tromper

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directrice de la publication
Claire Bordas

Rédacteur en Chef
Christophe Guillet

ont participé à ce numéro :

Denis Adam, Claudie Allaire, Karine Autissier, Claire Bordas, Christian Champendal, Pierre Château, Samy Driss, Laurent Escure, Céline Faurand, Christophe Guillet, Delphine Lambert, Yannick Lavesque, Frédéric Marchand, Emmanuel Margerildon, Monique Nicolas, Éric Pédeboscq, Pascal Priou, Fabienne Rancinan, Morgane Verviers

Conception
Voici des fruits des fleurs

Réalisation
Yellowstone-design

Publicité
Anat Régie - 01 43 12 38 15

Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant s'abonner, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

C.P.A.P.
0716 5 06569

Dépôt légal
avril 2017



UNSA ÉDUCATION

87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX

TEL. : 01 56 20 29 50

FAX : 01 56 20 29 89

national@unsa-education.org

unsa-education.com

Cette campagne présidentielle frôle souvent le pathétique. La confrontation d'idées et les projets passent au second plan. Ce temps fort de notre démocratie n'est vraiment pas, cette année, ce moment d'Éducation populaire et de construction de la citoyenneté. Au contraire, les professionnels de l'Éducation voient souvent leur travail sur ce sujet mis à mal par la multiplication de fausses informations et de mensonges. La France est, au final, touchée elle aussi par la vague du complotisme et de la post-vérité. Ce contexte favorise toutes les dérives populistes qui n'avaient déjà pas besoin de cela pour être au centre de la vie publique. La perspective d'une victoire de Marine Le Pen n'est pas un fantasme mais un réel danger. Atteindre les 45, parfois 46% d'intention de vote dans les sondages de second tour montre que la côte d'alerte est atteinte. Si la moitié de ceux qui considèrent son arrivée au pouvoir comme un danger s'abstiennent le 7 mai, alors elle gagnera.

Ne rien faire face à cette situation n'est pas possible. La seule question qui vaille est quand et comment ?

L'UNSA Éducation est protégée du syndicalisme de la neutralité par son socle de valeurs : l'humanisme républicain, la laïcité et l'ambition européenne. Mais l'UNSA Éducation n'a pas vocation à exprimer des préférences sur les choix offerts au premier tour. En effet, nos sympathisants, comme nos militants, qui se reconnaissent dans nos valeurs ont des préférences citoyennes plurielles. Cette pluralité doit être respectée. En revanche, si la candidate du FN se trouve qualifiée pour le second

tour, alors, nous appellerons à voter massivement contre elle. Son programme affiché est dangereux et les méthodes promises encore plus. Pour s'en convaincre, il suffit de voir comment, en meeting, ses partisans se transforment en fanatiques assoiffés de vengeance et de haine : contre l'autre en général, contre les corps intermédiaires et, au final, contre tous ceux qui pourraient leur faire obstacle. Si le FN l'emporte, la République sera, elle aussi, peu à peu emportée avec lui. Les combats politiques et syndicaux ne se mèneront plus avec les armes de la démocratie. C'est ce qui fait toute la différence avec n'importe quel autre candidat, même celui qu'on aime le moins.

Nous le savons, notre appel à faire barrage se heurtera à des oppositions individuelles très fortes en fonction du second qualifié. Mais c'est notre devoir que de lancer ce signal. Ensuite, évidemment, chacun se déterminera librement. Mais chacun devra aussi avoir, en tête, le jour d'après : celui qui suivrait une victoire de Marine Le Pen. Ce jour là, il sera trop tard pour changer le résultat. Voilà pour quoi, l'enjeu essentiel du 7 mai et du pouvoir citoyen dont nous disposons, tient en peu de mots : ne pas se tromper.

Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com

Sommaire

Cent cinquante

150

6-7 • **Brèves d'actu**

10-11 • **L'Éducation dans la campagne électorale**

14 • **TPE, la mobilisation de toute l'UNSA a payé**

16-19 • **Baromètre UNSA : 5 ans déjà !**

20 • **Participation de l'employeur à ma protection sociale : quelle réalité ?**

22 • **Formation, un nouveau droit à financer**

23 • **Des avancées pour la santé au travail**

24 • **L'égalité femme-homme doit devenir une réalité**

27 • **Oxygène(s) : d'où vient l'info ?**

28-29 • **La coopération : regards croisés**



« Très souvent en représentation, on me présente comme l'assistante »



Droits des enfants, on en parle...

Faire participer les enfants aux choix des sociétés, lutter contre les discriminations et la protection des violences, permettre l'accès aux soins et à des conditions de vie décentes, assurer l'éducation et les droits fondamentaux des enfants vulnérables... À l'issue d'un long travail d'élaboration, le Collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (dont l'UNSA Éducation est

membre) a élaboré un livre blanc et a résumé 12 propositions à destination des différents candidats à la présidentielle.

Le livre blanc : http://bit.ly/AEDE_livreblanc

Les 12 propositions : http://bit.ly/AEDE_12propositions



Nouveau site pour l'IRES

Le site de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales a fait peau neuve, il a été profondément remanié pour donner accès, dès la première page, à l'ensemble des publications et des nouveautés. Il offrira aussi progressivement de nouveaux supports, comme les rubriques

Éclairages, des graphiques, la lettre d'info de l'IRES...

Le site : www.ires.fr

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/Institut-de-Recherches-Economiques-et-Sociales-IRES-361685844217863/>

Sur Twitter : @IresFr

4

l'éduc'mag n° 150 - avril 2017



Asco & Celda

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS DE 2 À 12 ANS

PIERRON
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

Votre partenaire unique
de la Maternelle à la Terminale



À l'école primaire



Au collège



Au lycée

Depuis plus de 50 ans, **Asco&Celda et Pierron** proposent une offre complète de matériel pédagogique destiné à l'enseignement, en France et à l'International.

PIERRON - ASCO & CELDA

CS 80609 Rémelfing
57206 SARREGUEMINES Cedex
France

Retrouvez
nos produits sur
www.pierron.fr
et **www.celda.fr**

**UN CONSEIL ?
UN DEVIS ?**

Tél : +33 3 87 95 14 77
Fax : + 33 3 87 98 45 91
Email :
education-france@pierron.fr



On en parle!

Suppressions/créations de postes de fonctionnaires

Nous assistons à une surenchère entre les candidat-e-s souhaitant supprimer ou créer des postes de fonctionnaires. Nous ne savons pas qui assurera les missions des fonctionnaires en moins, ni lesquelles seront renforcées et comment.

On en parle moins...

La scolarité obligatoire à 3 ans, bonne idée!

Mais cela oblige l'État à verser 2 milliards de plus aux écoles privées sans contrepartie... ou alors, comme nous le demandons, on supprime, on change leur financement ou on le conditionne bien plus fermement. Nous sommes impatients d'avoir des réponses.

Le Baromètre des métiers 2017

Vous avez été plus de 30 000 personnels de l'Éducation à répondre à notre baromètre annuel du 1er février au 1er mars.

> Plus d'informations pages 16 à 19.

Le TOP

L'info

Devoir de réserve ? Liberté d'opinion ?

En cette période électorale, des DASEN, des préfets, des recteurs écrivent parfois en direction de collègues pour leur demander de respecter un devoir de réserve. C'est un abus de droit non conforme à la Constitution. Nous ne saurions accepter des pressions ou des intimidations qui viseraient à interdire à des fonctionnaires de participer librement, à titre privé, à des réunions publiques.

Le devoir de réserve est une construction jurisprudentielle qui gradue l'obligation suivant les fonctions exercées, en particulier pour les hauts fonctionnaires.

Le +

Vous hésitez ?

Qui aura votre préférence ?

11 candidates et candidats et un seul bulletin à glisser dans l'urne.

Des comparateurs existent...

IFRAP : www.ifrap.org/node/6093

Le Télégramme : www.letelegramme.fr/dataspot/presidentielle-comparez-le-programme-des-candidats-16-03-2017-11437182.php

Un spécifique sur l'aide au développement : <http://aide-developpement-2017.org>

elles 2017

e la voix!



Touche pas à ma santé

Soutenue par la MGEN, la Mutualité Française intervient dans le débat présidentiel : grand oral pour les candidats ou leur représentant sur les questions de santé et de protection sociale.

Financement, accès aux soins, complémentaires santé, prévention, politique du médicament, ils ont pendant quelques heures dû préciser leurs intentions et leurs projets. Vous retrouverez leurs propositions sur le site Place de la Santé : <https://www.placedelasante.fr>



Carton Rouge

pour Marine Le Pen, qui menace directement les fonctionnaires !

En plus du mépris pour la justice et d'une remise en cause systématique de son indépendance, elle s'en prend aux fonctionnaires, confondant immunité pénale et intimidation. Des pratiques dangereuses et d'un autre temps !

Le chiffre 25

C'est le nombre des exigences que l'UNSA Éducation porte auprès des candidats démocrates aux élections présidentielles et législatives.

Retrouvez les 25 exigences : http://bit.ly/UNSA_25exigences2017



Le STIP-AEP UNSA Éducation

*Syndicat Territorial des Instituteurs Professeurs
et Agents de l'Éducation Publique de Polynésie Française.*

Le STIP, créé vers 1960 (seul syndicat des enseignants du premier degré), comptait onze membres lors de l'installation du Centre des Expérimentations du Pacifique.

Dans les années 70-90, le STIP syndiquait uniquement les instituteurs du Corps de l'État pour l'Administration de la Polynésie Française.

À partir des années 90, avec la création de la filière éducative du territoire, le STIP-AEP a permis aux agents, adjoints d'éducation et Moniteurs d'Enseignement Pratique (MEP) de se syndiquer et d'être défendus comme les collègues de la Fonction publique de l'État.

Des dossiers spécifiques

Le STIP-AEP n'a cessé d'œuvrer dans l'intérêt général du personnel :

- intégration progressive de 300 instituteurs suppléants dans le cadre de l'État (1999) ;
- création de la catégorie B et intégration par liste d'aptitude des MEP ;
- gestion des carrières des professeurs des écoles (2003) ;
- reconnaissance de la majoration outre-mer comme indemnité vie chère donc éligible à cotisation RAFF⁽¹⁾ (2011) ;
- retraites :
 - maintien du calcul de la retraite sur l'indice détenu sur les 6 derniers mois ;
 - maintien de la bonification du tiers pour service hors Europe ;
 - recherche d'un système alternatif à la perte progressive de l'ITR⁽²⁾.

⁽¹⁾ IRAFP : Retraite additionnelle de la Fonction publique

⁽²⁾ ITR : Indemnité temporaire de retraite

⁽³⁾ CESC : Conseil économique social et culturel

Notre adhésion à l'UNSA Éducation

Depuis notre arrivée en mai 2013, le STIP-AEP FAEN est devenu STIP-AEP UNSA Éducation.

Il est un partenaire incontournable du dialogue social avec la particularité polynésienne : une administration à deux têtes.

Les compétences en matière d'éducation sont partagées au travers d'une convention décennale (Pays et Vice-Rectorat). Celle de 2017-2027 a été signée en octobre 2016 par la ministre.

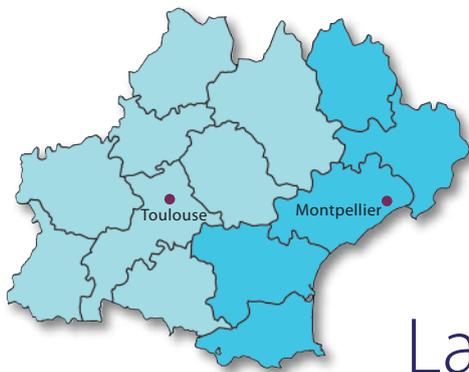
Notre syndicat est présent dans toutes les instances paritaires de l'État et du Pays, dans les instances de consultations telles que le Haut Comité de l'Éducation et au CESC⁽³⁾ (quatrième institution du pays).

La force positive et le plus forts ensemble restent les fils conducteurs de nos actions.



Diana Yieng Kow
Secrétaire générale
du STIP-AEP UNSA Éducation

> stip-aep@mail.pf
www.stipaep.fr



La section régionale Occitanie

Le congrès de Sup'Recherche

Lors du congrès de **Sup'Recherche-UNSA** en décembre, une direction bicéphale a été mise en place afin de permettre un tuilage efficace. Stéphane Leymarie et Jean-Pascal Simon ont été élus co-secrétaires généraux.



Stéphane Leymarie

Co-secrétaire général Sup'Recherche-UNSA

sup-r@unsa-education.org



Jean-Pascal Simon

Co-secrétaire général Sup'Recherche-UNSA

sup-r@unsa-education.org



> <http://sup-recherche.org>

La région Occitanie : ce sont 6 millions d'habitants, 900 000 élèves scolarisés dans le Service public et une démographie scolaire très dynamique. C'est aussi 230 000 étudiants.

La région Occitanie est un vaste territoire comprenant 13 départements. Elle mêle tout à la fois un dynamisme démographique concentré autour des pôles urbains, des zones de grande ruralité et des problématiques sociales, économiques et culturelles très diverses. Les syndicats et la Fédération déploient leur activité dans ce nouvel ensemble.

Les deux anciennes régions développaient des politiques différentes en matière d'accompagnement des lycéens. Politique uniquement scolaire (gratuité des manuels...) d'un côté, accompagnement plus global de la jeunesse de l'autre. Très vite, la convergence fut à l'ordre du jour. Quand d'autres organisations syndicales patinaient pour avoir une expression commune, l'UNSA Éducation en ordre de marche depuis le congrès de Grenoble, a su élaborer une position partagée et a pu la faire connaître d'une seule voix au Conseil régional.

Cette confrontation avec les élus régionaux a conforté l'UNSA Éducation Occitanie dans sa décision de constituer une équipe resserrée. Elle a la volonté d'être la plus réactive sur toutes les problématiques régionales et permet aussi de s'appuyer sur l'échelon académique pour les sujets où la proximité est gage d'efficacité.

En février dernier, avec notre baromètre des métiers, le cap fut mis sur les rencontres avec nos collègues dans les établissements et les services. Cela a été aussi l'occasion de présenter nos 25 exigences pour l'Éducation. Développer notre Fédération, la faire mieux connaître des agents, c'est le défi que nous relevons ensemble, avec enthousiasme et combativité.



Gilles Têna

SR Occitanie
occitanie@unsa-education.org



Antoine Loguillard

SR2A Toulouse
toulouse@unsa-education.org



Frédéric Vaysse

SR2A Montpellier
montpellier@unsa-education.org

Pages coordonnées par :



Delphine Lambert

@LambertDelphin2

delphine.lambert@unsa-education.org



Yannick Lavesque

@Yannick_Lavesk

yannick.lavesque@unsa-education.org



Fabienne Rancinan

@FabRancinan

fabienne.rancinan@unsa-education.org





L'Éducation dans la campagne électorale

Des catalogues de mesures mais pas de réel projet

Bien entendu tous les candidats à l'élection présidentielle ont des propositions pour l'Éducation et tous annoncent même que c'est là une de leurs priorités.

Il convient de nuancer.

Des propositions uniquement scolaires

Si tous proposent des mesures éducatives, aucun n'a placé ce thème en première position dans sa communication. Le sujet abordé est davantage l'École que l'Éducation et, pour affiner, davantage l'enseignement que l'École.

Les programmes, en effet, parlent des enseignants et des programmes scolaires. Jamais des autres personnels des établissements scolaires. Personnels de direction et d'inspection, personnels sociaux et de santé, personnels administratifs, personnels de vie scolaire sont totalement oubliés. Il en va de même pour les parents. Quant aux autres acteurs éducatifs intervenant en dehors de l'école, ils ne sont suggérés au mieux que par l'évocation des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires qui leur sont associés.

Aucune approche systémique

De fait les programmes éducatifs se révèlent être essentiellement des catalogues de mesures sans vision globale ou approche systémique de la question d'Éducation.

Faut-il le regretter ?

On serait tenté de répondre : oui, mais non !

Oui, parce qu'il serait souhaitable que les décideurs politiques dépassent le cadre de mesures idéologiques et construisent une véritable politique d'Éducation à la hauteur des enjeux de l'avenir de notre société dans toutes ses dimensions.

Mais non, finalement. Car puisqu'aucun consensus n'existe en matière de projet éducatif, il est certainement urgent de donner du temps au temps, de laisser les réformes en cours s'installer, se conforter, se réguler. De ne pas venir les bousculer - et donc à nouveau déstabiliser toute la communauté éducative - par de nouvelles transformations venant contredire les précédentes.

Des mesures remarquables

Si toutes les mesures des candidats en terme d'Éducation méritent d'être regardées, considérées, évaluées, critiquées, appréciées comme autant de contribution au débat, certaines demandent à être mises en exergue pour leur intérêt, leur originalité ou leur aberration...

>>>



Éducation

Refondation

Voici donc un petit florilège parmi les propositions éducatives annoncées.

La + rétro

Elle revient à Dupont-Aignan qui intitule cette partie de son programme : **l'instruction publique**, titre en usage pour le Ministère en charge de l'enseignement scolaire à partir de 1828, mais abandonné depuis 1932. Autant dire qu'on ne trouvera pas chez lui trace d'une politique d'Éducation mais au mieux un projet d'instruction !

La grande variation du nombre de postes

Elle montre l'écart entre les projets des candidats. Réduction pour François Fillon, faible augmentation pour Emmanuel Macron (+ 5 000), ce sont Benoît Hamon (+ 40 000) et surtout Jean-Luc Mélenchon avec l'annonce de la création de 60 000 nouveaux postes qui en proposent le plus.



La + discriminante

Elle revient à Marine Le Pen qui, sous prétexte de revaloriser le travail manuel, souhaite rendre possible l'apprentissage dès 14 ans et ainsi construire au plus vite la séparation entre ceux qui feront des études et ceux orientés vers des voix de relégation.

La piste indispensable

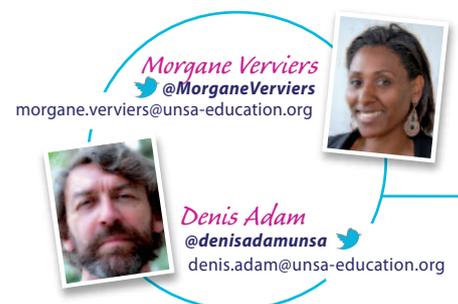
La piste indispensable de développer la formation continue des enseignants est partagée, de manière différente, par plusieurs candidats. C'est ainsi le cas de François Fillon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon, même si tous ne disent pas quels types d'enseignement et de pédagogie cette formation viendrait appuyer.

La fausse bonne idée

La fausse bonne idée des nombres maximum d'enfants par classe de CP et CE1 dans les REP, fixée à 20 chez Hamon et à 12 chez Macron est irréalisable, puisqu'elle impose des seuils et donc des disparités énormes entre deux écoles voisines pour un ou deux élèves de différence. Si réduire le nombre d'élèves par classe peut être une solution nécessaire, mieux vaut laisser la liberté pédagogique aux équipes en les faisant bénéficier de plus d'enseignants que de classes.

L'Éducation artistique et culturelle fait consensus ?

Il y aurait presque consensus sur le sujet. Malgré leurs projets d'Éducation différents et leurs conceptions de la Culture divergentes, une majorité des candidats voit dans l'éducation artistique et culturelle une mission partenariale de l'École et du monde de la Culture. Ils en font un axe important des enseignements scolaires, appellent la mobilisation des collectivités territoriales pour y participer, et tout particulièrement leur intervention financière pour permettre sa réalisation.





Vous avez dit « matières fondamentales » !



Priorité à l'enseignement des matières fondamentales, c'est ce que proposent plusieurs candidats à l'élection présidentielle. Mais au-delà de ce supposé plébiscite de quoi parle-t-on vraiment ?

Le soi-disant « lire, écrire, compter » de Jules Ferry ?

Jules Ferry, lui-même, lorsqu'il intervient au congrès pédagogique des instituteurs de France du 19 avril 1881, affirme en parlant de toutes les matières introduites dans les programmes scolaires « [...] Pourquoi tous ces accessoires ? Parce qu'ils sont à nos yeux la chose principale, parce que ces accessoires feront de l'école primaire une école d'éducation libérale. Telle est la grande distinction, la grande ligne de séparation entre l'ancien régime, le régime traditionnel, et le nouveau ». Il ne s'agit pas d'une remise en cause des objectifs principaux de l'école. Bien au contraire, tous ces enseignements groupés autour de l'enseignement fondamental et traditionnel du « lire, écrire, compter » servent « la constitution d'un enseignement vraiment éducateur ». Il s'agit davantage d'introduire de « nouvelles méthodes » que de bouleverser les hiérarchies des enseignements.

Le socle commun d'une école adaptée à son époque

La même démarche prévaut aujourd'hui dans la construction du socle commun et l'élaboration des programmes. Nul ne remet en cause l'indispensable maîtrise de la langue et des bases du calcul pour élaborer des savoirs plus complexes. Il s'agit tout à la fois de renforcer cet apprentissage, de le rendre concret en l'articulant avec les contenus des autres matières, de permettre un apprentissage réussi par tous grâce à une diversité d'approche et de méthodes pédagogiques qui n'exclut aucun élève.

Des fondamentaux adaptés à notre époque

Déjà pour Condorcet, il était évident qu'une seule éducation première ne saurait suffire dans un monde en pro-

grès constants et rapides. Et donc que contenus et apprentissages fondamentaux soient en permanence à adapter.

Si la maîtrise de la langue écrite et orale est indispensable, il convient de résorber les analphabétismes d'aujourd'hui. Pas d'humains libres, émancipés ni de citoyens actifs sans notion de sciences, d'économie, sans réflexion sur l'environnement, sans s'intégrer dans une société du développement numérique, sans faire vibrer ses sens dans un éveil physique, artistique, culturel. Autant de fondamentaux pour construire la société de demain et donc de contenus pour l'Éducation d'aujourd'hui.



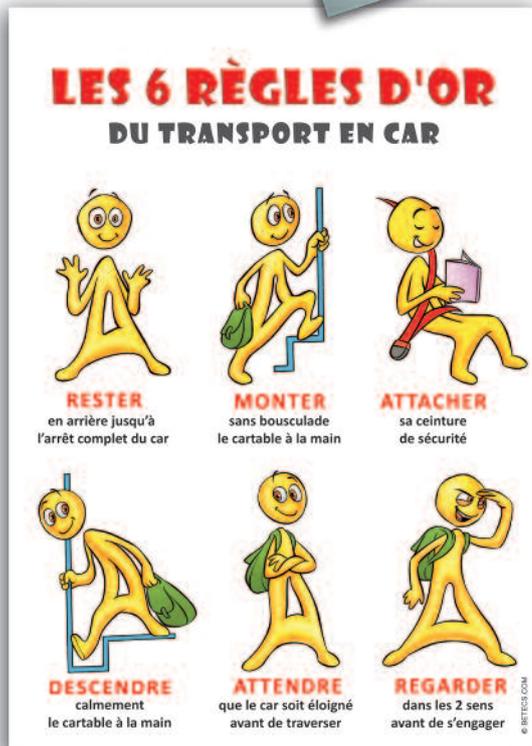
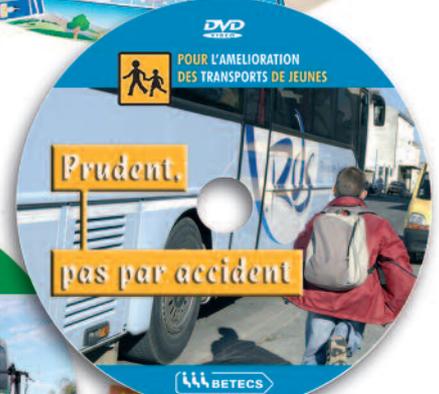
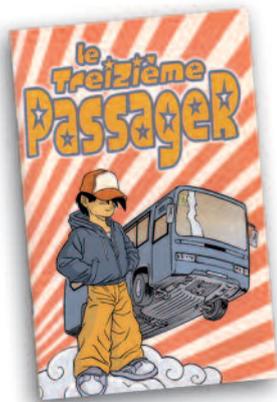
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE



Education à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

WWW.BETECS.COM

DESCRIPTIFS et BON DE COMMANDE disponibles sur le site du BETECS - Bureau d'Etudes de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public)



Élections TPE

La mobilisation de toute l'UNSA a payé



Nos bons résultats pour les élections TPE sont le fruit de l'investissement de toutes les composantes de l'UNSA dont évidemment celui de l'UNSA Éducation. Merci à chacune et chacun d'entre vous d'y avoir pris part. L'UNSA réalise une progression en pourcentage et en voix. Elle est la seule organisation à le faire.

	CFE-CGC	US SOLIDAIRES	CFTC	UNSA	FO	CFDT	CGT
2012	2,30 %	4,73 %	6,52 %	7,32 %	15,25 %	19,23 %	29,57 %
2017	3,38 %	3,50 %	7,44 %	12,49 %	13,01 %	15,49 %	25,12 %
écart	+ 1,08 %	- 1,23 %	+ 0,92 %	+ 5,17 %	- 2,24 %	- 3,74 %	- 4,45 %

Grâce à notre score aux élections TPE, nous avons déjà connaissance de notre représentativité pour certaines conventions collectives qui ne comprennent que des entreprises de moins de 11 salariés. C'est ainsi que nous savons d'ores et déjà que nous sommes représentatifs dans les CCN (Conventions Collectives Nationales) suivantes : cabinets d'avocats, centres de gestion agréés, cabinets et cliniques vétérinaires, salariés du particulier employeur, avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, entreprises d'architecture, assistantes maternelles, vétérinaires praticiens, commissaires-priseurs, CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), officines de pharmacie, boucheries/charcuteries/triperies, fleuristes, hôtels/cafés/restaurants, optique/ lunetteries, etc.

Les élections dans les TPE ne représentent qu'une partie des voix prises en compte pour déterminer la représentativité interprofessionnelle nationale des organisations syndicales. Pour être re-

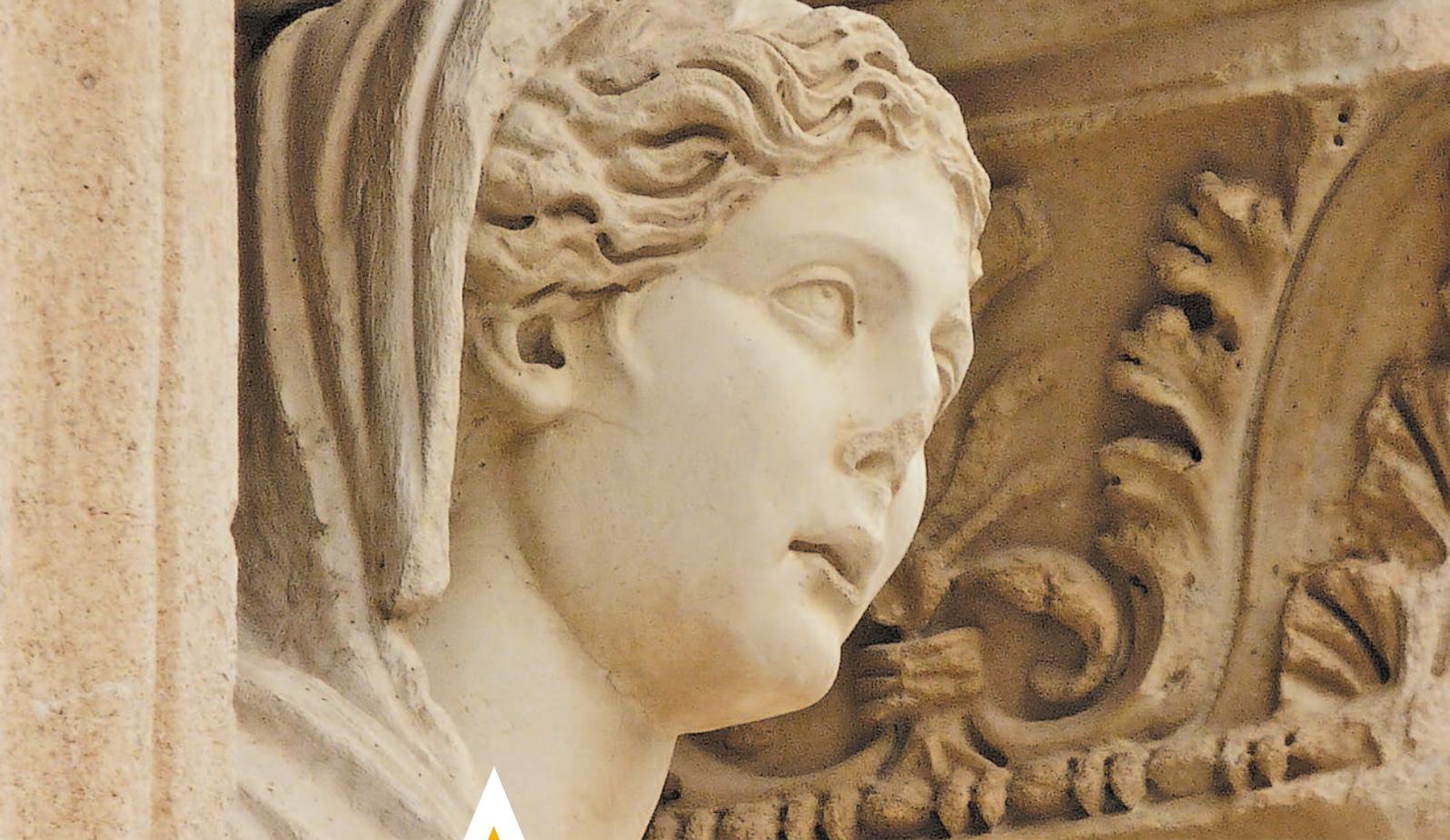
présentatif interprofessionnel au plan national, il faut en effet obtenir au moins 8 % des voix en ajoutant les résultats dans 4 types d'élections professionnelles : Délégués du Personnel (DP. Entreprise de 11 à 50 salariés), Comités d'Entreprises (CE. Entreprise de plus de 50 salariés), TPE/particuliers employeurs (Entreprise de moins de 11 salariés) et chambres d'agriculture. Il en est de même pour la représentation dans les conventions collectives et les branches professionnelles qui, elles, prennent en compte les élections DP, CE et TPE.

Ces résultats consolidés seront communiqués par le Ministère du Travail au moment où cette revue est imprimée. Pour avoir connaissance de la mesure de notre progression globale, au plan interprofessionnel comme dans les conventions ou branches, rendez-vous sur notre site : www.unsa.org



Pascal Priou

@Pascal_Priou
pascal.priou@unsa.org

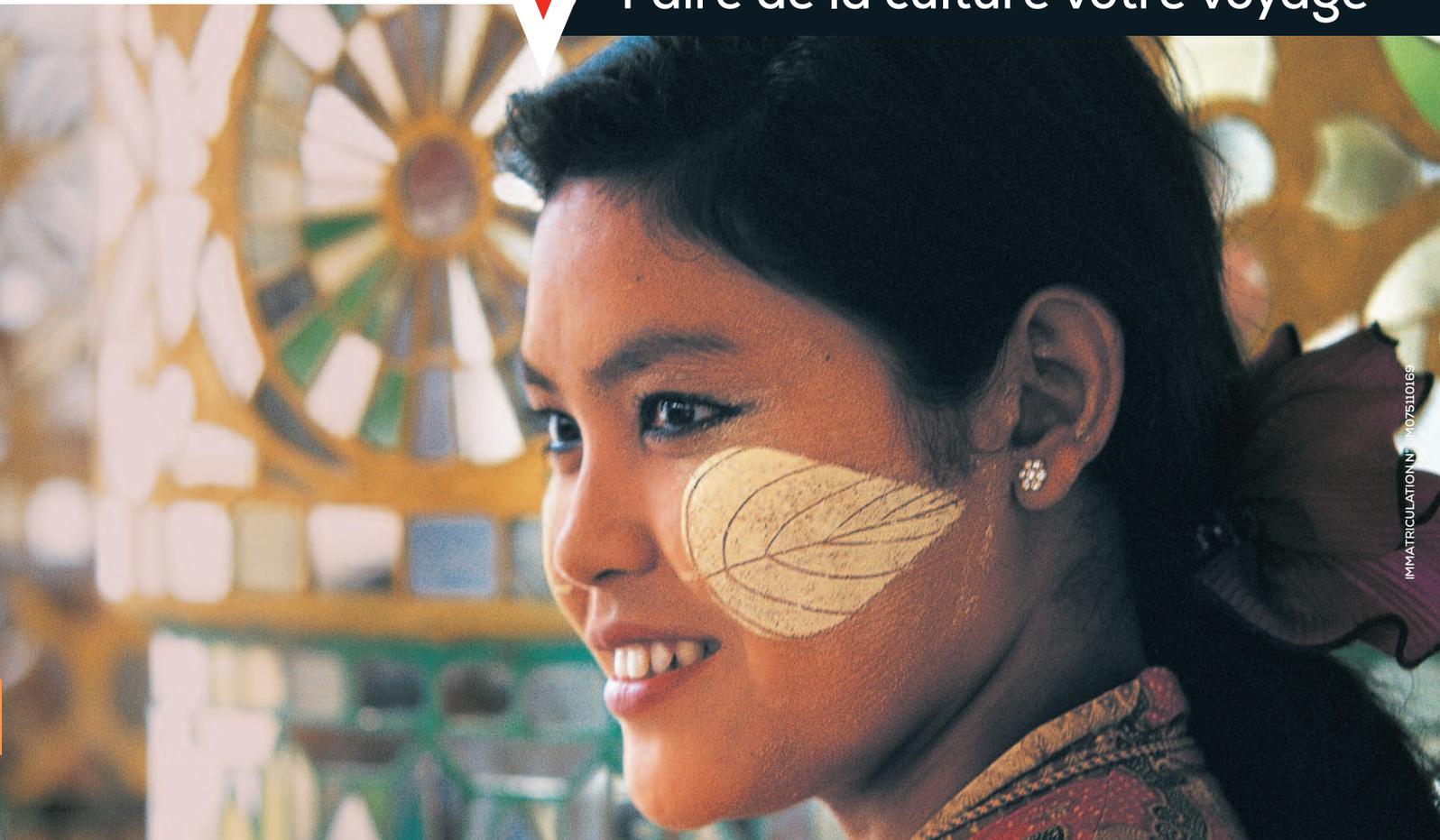


ARTS ET VIE
VOYAGES CULTURELS



www.artsetvie.com

Faire de la culture votre voyage



Plus forts ensemble !

Baromètre UNSA Éducation : 5 ans déjà ! ...

Pourquoi un Baromètre ?

Le Baromètre est né de l'envie de mieux vous connaître, de l'envie d'être au plus proche de la réalité du terrain, de votre réalité, quel que soit votre métier, quel que soit votre lieu d'exercice. Simplement pour mieux vous représenter.

Pour cela : quoi de mieux qu'une enquête annuelle ? Quoi de mieux qu'un Baromètre ?

Depuis 2013, chaque année, nous posons 15 questions pour tout savoir sur ce que vous pensez de votre métier. Chaque année, vous êtes des milliers à participer. Chaque année, vous nous confiez de précieuses informations. Nous passons vos avis à la loupe, nous les analysons, nous scrutons chaque variation, chaque écart, pour agir au plus proche de vous, pour être un syndicat qui vous ressemble.

Que vous demande-t-on ?

Votre ressenti sur votre métier (si vous l'aimez ? si vous êtes heureux de l'exercer ? si vous vous sentez reconnu ?), **votre état d'esprit** (ce que vous pensez de votre pouvoir d'achat, de vos perspectives de carrière...), **votre avis** sur les évolutions qui s'annoncent (ce que vous trouvez de positif ou de négatif) si vous avez envie de changer... **Des questions fermées** et **deux questions ouvertes** pour que vous puissiez pleinement vous exprimer.



Accédez directement aux résultats du Baromètre des métiers 2017
<http://barometre-metiers.unsa-education.com>

Plus forts ensemble !

Cette année, vous avez été presque 31 000 à participer !

Merci. Grâce à vous le Baromètre s'est définitivement installé comme un « plus » pour notre syndicalisme réformiste, exigeant et positif.

Après 5 ans, c'est l'heure du bilan ! Trois pages pour tout savoir sur le Baromètre : pourquoi ? comment ? mais surtout pour quoi faire ?

Comment s'y prend-on pour recueillir votre avis ?

Soit directement dans votre boîte courriel :

Si vous avez déjà participé les années précédentes, nous vous réinterrogeons automatiquement. Si c'est la première fois, vous recevez l'information par le biais d'une lettre en ligne (de l'UNSA Éducation, de l'un de ses syndicats) ou par le biais d'une connaissance qui a pensé que cela pourrait vous intéresser de donner votre avis.

Soit en main propre :

Tout au long de l'année, et particulièrement pendant la période du baromètre, les militants de l'UNSA Éducation - militants des régions, militants nationaux - viennent à votre rencontre. Nous venons dans votre bureau, au portail de votre école, dans votre salle des profs, devant un amphi, une bibliothèque... partout où vous êtes et quel que soit votre métier.

Soit sur les réseaux sociaux :

Facebook, Twitter sont d'excellents moyens de faire circuler les informations et donc le Baromètre.

Qui répond au Baromètre ?

Le Baromètre est ouvert à tous :

À vous - les adhérent-e-s - mais aussi aux autres... Chaque personnel de l'Éducation peut participer. Cette année, nous avons demandé à chaque participant-e s'il ou elle était adhérent-e ou non, et si oui, à l'UNSA ou ailleurs. 45% des participants se disaient adhérents ou sympathisants de l'UNSA Éducation, 37% d'aucune organisation syndicale et 18% d'une autre organisation syndicale. Connaître votre avis est notre priorité, mais pouvoir le comparer à ceux des autres personnels a été très riche d'enseignements.



Céline Faurand

@CFaurand
celine.faurand@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

On tient compte de votre avis

Depuis 5 ans vous souhaitez :

- + de pouvoir d'achat
- + de perspectives de carrière
- + de reconnaissance
- + de formation
- + d'équité entre enseignants
- + de priorité aux revenus les plus bas
- + d'égalité : professionnelle, territoriale
- + de temps et d'accompagnement pour les réformes

Des avancées avec l'UNSA :

- le dégel du point d'indice
- l'amélioration des carrières et des rémunérations avec le protocole PPCR ⁽¹⁾
- la prolongation de la loi Sauvadet pour les contractuels
- l'ISAE pour les enseignants du Premier degré
- le passage en catégorie A pour les Assistants de service social
- l'amélioration des grilles des catégories C
- la réforme de la mutation et de la formation des enseignants-chercheurs
- le *Pass Éducation* pour les personnels des EPLE

⁽¹⁾ Parcours professionnels, carrières et rémunérations

L'UNSA continuera à revendiquer :

- le maintien de la priorité budgétaire à l'Éducation
- la consolidation de la Refondation pour la réussite de chaque jeune
- une réelle politique de gestion des ressources humaines
- le retour des ABC de l'Égalité
- un pôle interministériel éducatif incluant la jeunesse et les sports
- l'amélioration des carrières pour tous les personnels et notamment pour les catégories B
- des projets éducatifs spécifiques pour chacun des territoires Ultramarins
- l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels
- le *Pass Éducation* pour tous

Céline Faurand

@CFaurand
celine.faurand@unsa-education.org



Plus forts ensemble !

2017, année d'élections Le Baromètre va plus loin

10 questions spéciales Présidentielles

La Fonction publique et l'Éducation sont au cœur des débats des présidentielles, le plus souvent autour de sujets à la fois polémiques et cruciaux pour l'avenir de notre système éducatif : faut-il supprimer des postes de fonctionnaires ? Devrait-on rémunérer les personnels éducatifs au mérite ? Quel est le rôle des savoirs fondamentaux ? Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?

Nous avons souhaité vous donner la parole, à vous, qui êtes tous les jours confrontés directement à ces questions. Et les résultats réservent des surprises ! On note, par exemple, que si les collègues restent en majorité pour une création de postes dans l'Éducation, presque un tiers ne souhaitent ni en créer, ni en supprimer, et estiment qu'il est essentiel d'abord de faire évoluer le système éducatif.

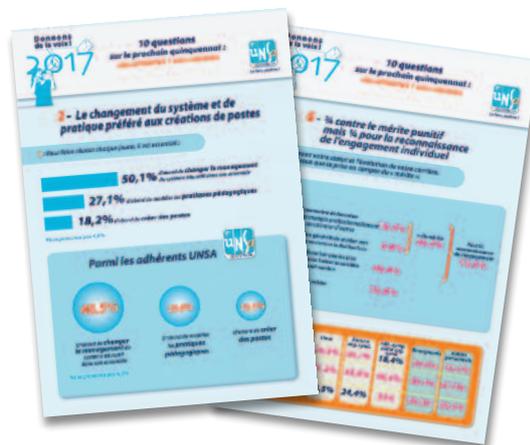
Plus de résultats sur notre site.

Vous pouvez continuer de donner de la voix

Au-delà du baromètre et des questions présidentielles, notre consultation continue !

Nous vous proposons, avant de vous exprimer par votre bulletin de vote, de partager votre attente et votre crainte vis-à-vis du prochain quinquennat pour l'Éducation. Tous les moyens sont bons : envoyez-nous un mail (donnonsdelavoix@unsa-education.org), une vidéo, un tweet, un post facebook sur notre page. Une synthèse de vos contributions, ainsi que nos **25 exigences pour l'Éducation**, seront présentées aux candidats démocrates de la présidentielle.

En 2017, donnons tous de la voix !



Claire Bordas

@ClaireBordasM
claire.bordas@unsa-education.org



Fonction Publique

Participation de l'employeur à ma protection sociale : quelle réalité ?

Les différents ministères procèdent actuellement au renouvellement des « référencements » d'organismes de protection sociale complémentaire.

Pour l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Culture, la Jeunesse et les Sports, le cahier des charges a été publié en janvier⁽¹⁾. Une fois le ou les organismes retenus, l'État verse directement une participation auprès de ceux-ci pour chaque offre référencée choisie par un agent. Les agents restent libres de choisir leur protection sociale complémentaire sans se soucier de la procédure.

Dans cette procédure, nous sommes très interrogatifs sur deux points : la ré-

gression induite par le nouveau cahier des charges (fragmentation des offres, exclusion de la dépendance, volonté de retenir plusieurs organismes,...) et la faible participation de l'employeur.

En effet, la participation de l'État employeur est très faible (3 € par an par agent pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Dans le secteur privé, l'employeur doit participer à hauteur de 50%. Il est difficile de comparer des situations aussi différentes. Pour autant, l'État employeur ne peut s'exonérer d'une véritable réflexion sur la hauteur de la participation à la protection sociale de ses agents.

Par ailleurs, un réel dialogue social dans un temps long sur ce sujet aurait sans doute permis d'améliorer réellement le cahier des charges. Finalement les choix retenus ne renforcent pas un modèle solidaire mais dérivent vers une logique assurantielle.

L'UNSA Éducation est particulièrement attachée au système mutualiste pour la protection sociale complémentaire. Ce sont ses militants qui ont créé, il y a 70 ans, la MGEN et continuent à défendre les valeurs qui vont avec : une solidarité entre les générations, entre les différents niveaux de revenus, entre les malades et les autres, une gouvernance impliquant les adhérents.

Pour l'UNSA Éducation, la protection sociale complémentaire des agents publics et la contribution de l'État est essentielle. Nous porterons avec nos syndicats une réflexion et des revendications fortes sur ce dossier pour répondre aux besoins des agents et préserver un système solidaire.



Frédéric Marchand

@FMarchandfred
frederic.marchand@unsa-education.org



Un rapport instructif sur la réforme des GRETA

Le rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) comprend 2 chapitres intitulés respectivement « Un bilan en demi teintes » et « des défis à relever ».

L'UNSA Éducation se réjouit de cette réforme essentielle qui a vu le jour à travers la loi de Refondation.

Elle a permis de sauver les GRETA de la GIPification imposée par la loi Warzmann, ce qui aurait été, selon nous, la pire des choses pour le réseau Éducation nationale.

Ce qu'il faut retenir :

- le pilotage académique FCA⁽¹⁾ très variable ;
- la mission de FCA est une mission de l'Éducation nationale et non du seul EPLE ;

- le renforcement du rôle du Recteur ;
- une carte des GRETA très variable. Trop de fusions peu utiles ;
- des GIP-FCIP⁽²⁾ avec des rôles très différenciés ;
- 54% de l'activité repose sur des fonds publics contre 43% pour des fonds privés, la proportion de ces derniers ne cesse de baisser depuis 2009 où ils étaient majoritaires.

Des défis restent effectivement à relever :

- renforcer le maillage territorial en ne faisant des fusions que quand c'est utile. Pour nous 1+1 ne font pas 2 ;
- poursuivre l'harmonisation des pratiques GRH⁽³⁾ des contractuels, leurs droits, leur rémunération et leur régime indemnitaire inexistant ;
- les personnels des GIP trop souvent oubliés ;
- le rôle du CA de l'établissement support doit prendre en compte la dimension FCA.

⁽¹⁾ FCA : Formation continue des adultes.

⁽²⁾ GIP-FCIP : Groupement d'intérêt public - formation continue et insertion professionnelle.

⁽³⁾ GRH : Gestion des ressources humaines.

Le rapport de l'IGAENR :
http://bit.ly/Rapport_Greta

Les personnels de Jeunesse et Sports aspirent à un grand pôle éducatif

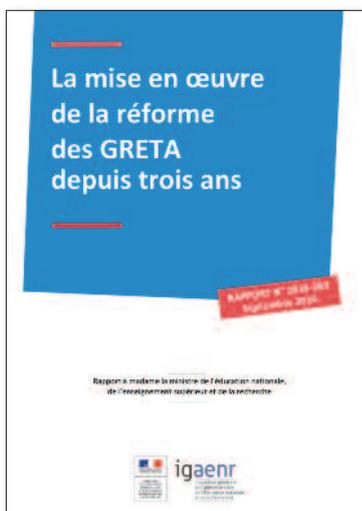
La fin de ce mandat présidentiel laisse aux personnels un sentiment fondé de 5 ans de régression qui ont poursuivi le mandat précédent. Le seul point positif sera, peut-être, la création du PPCR pour les seuls personnels éducatifs (professeurs de sport et CEPJ).

Alors qu'à l'Éducation nationale, il en va tout autrement avec 60 000 créations de postes, la Refondation, l'aménagement des rythmes éducatifs, l'évolution des métiers, etc.

Ce parallèle ne fait que renforcer notre conviction que c'est dans ce grand pôle éducatif avec l'Éducation nationale qu'est la place d'un ministère Jeunesse et Sports avec ses missions et ses personnels.

À l'occasion des présidentielles, c'est cette volonté d'avenir que l'UNSA Éducation et ses syndicats du secteur portent.

Exigence n°20 :
http://bit.ly/UNSA_Exigence20



Samy Driss

@DrissSamy
samy.driss@unsa-education.org

Personnels

Formation, un nouveau droit à financer

L'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017 a instauré la possibilité pour tout fonctionnaire ou contractuel, sans condition d'ancienneté de service, l'ouverture d'un compte personnel d'activité (CPA) constitué du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen.

Le CPF se substitue à compter du 1er janvier 2017 au droit individuel à la formation (DIF). Il permet d'obtenir 24 heures de droits à la formation par an, dans la limite de 150 heures, contre 120 heures pour le DIF. Ce crédit d'heures est majoré pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification (48 heures par an dans la limite de 400 heures).

Il ouvre droit au financement de plus de formations, dans le but de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, notamment l'accès aux formations diplômantes ou qualifiantes. L'agent peut également solliciter son CPF, en complément des droits ouverts au titre du congé pour bilan de compétences, du congé pour validation des acquis de l'expérience ou du

congé de formation professionnelle, faciliter une mobilité fonctionnelle et /ou géographique, mieux préparer un concours ou un examen professionnel ou encore se réorienter professionnellement, y compris vers le secteur privé.

Les agents pourront également bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, dans la limite de 150 heures, lorsque leur projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude.

L'UNSA continuera à formuler des propositions pour assurer le financement du CPF et garantir son succès pour que les agents puissent bénéficier pleinement de ces nouveaux droits.



L'engagement citoyen reconnu

Le compte d'engagement citoyen (CEC) du compte personnel d'activité (CPA) permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance des activités bénévoles ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises par un agent public ou tout autre salarié, à raison de 20 heures par an dans la limite de 60 heures :

- le service civique ;
- la réserve militaire opérationnelle ;
- la réserve communale de sécurité civile, la réserve sanitaire ;
- l'activité de maître d'apprentissage ;
- les activités de bénévolat associatif.



Monique Nicolas

@UNSA_Education
monique.nicolas@unsa-education.org

Personnels

Le cumul d'activités

Si le statut de la Fonction publique rappelle que les agents consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle à leur emploi, il existe pourtant des exceptions.

On peut notamment exercer des activités accessoires sous autorisation dans les domaines de l'enseignement, de la formation, des activités à caractère sportif/culturel ou de l'éducation populaire pour citer les principales.

Pour ce qui est de la création ou reprise d'une entreprise, l'agent doit être à temps partiel.

Plus de détails sur les possibilités et les démarches ici :

<http://bit.ly/2klhjdx>

Les Mémentos

En téléchargement sur :
http://bit.ly/UNSA_Mementos



Des avancées pour la santé au travail

De nouvelles dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail dans la Fonction publique ont été prises avec l'ordonnance 2017-53 du 19 janvier 2017.

Elles constituent un vrai progrès pour les agents.

Voici les nouvelles dispositions :

- la possibilité d'obtenir rapidement un temps partiel thérapeutique si l'agent est atteint d'une maladie grave, sans attendre les six mois d'un congé de longue maladie ;
- un droit à une période de préparation au reclassement avec traitement sur une période d'un an si l'agent est en situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions ;
- dans le cas d'une maladie professionnelle ou d'un accident de service, l'agent a droit à un congé spécial de maladie à plein traitement, jusqu'à sa reprise de service ou jusqu'à sa mise à la

retraite avec le remboursement des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident ;

- enfin, la charge de la preuve est inversée : un accident du travail ou une maladie professionnelle est désormais reconnu imputable au service, quelle qu'en soit la cause, en l'absence de faute, y compris lors d'un trajet.

Ce sont de réelles avancées pour les agents publics qui devaient jusqu'à apporter la preuve de l'accident ou de la maladie. L'UNSA acte positivement ces avancées.

Emmanuel Margerildon

@EMargerildon
emmanuel.margerildon@unsa-education.org



« Moi qui ai connu la précédente assemblée, grand changement : on est passé d'une assemblée de vieux messieurs à une assemblée mixte et très rajeunie »

L'égalité femme-homme doit devenir une réalité

Pour l'UNSA Éducation, l'égalité femme-homme est une priorité. Elle en a fait une de ses exigences pour les présidentielles 2017, elle est un combat au long cours. C'est en tout cas le constat du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) : les lois de parité ont permis un partage des places dans les assemblées élues au niveau local, mais les femmes restent exclues des fonctions exécutives, où réside le pouvoir.

Un rapport de février du HCE s'est intéressé à la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional.

L'état des lieux est en demi-teinte, quinze ans après les premières lois dites « de parité », car les progrès ne sont pas à la hauteur des espérances.

En effet, si ces lois ont fait progresser la part des femmes élues dans les conseils et les exécutifs des collectivités locales tous échelons confondus - communal, intercommunal, départemental et régional puisqu'elle atteint désormais 40%, il ne faut pas s'y tromper. À la tête des postes à pouvoir, on retrouve majoritairement des hommes.

Aussi le HCE émet 10 recommandations pour favoriser la présence des femmes dans les plus hautes instances décisionnelles afin de :

- garantir la parité à l'échelon intercommunal, aussi bien dans les conseils que dans les bureaux, aujourd'hui non visés par des obligations légales ;
- permettre le passage du partage des places au partage du pouvoir par l'élection d'un « tandem paritaire » à la tête des communes, départements et régions ;
- accélérer le renouvellement des élu-e-s en limitant le cumul des mandats dans le temps, au-delà de la limitation des mandats concomitants qui entrera en vigueur le 1er juin 2017.

Mais surtout, c'est l'idée même de parité qui doit être appréhendée plus globalement. Il ne s'agit pas d'œuvrer à une simple représentation égalitaire

50/50 dans les instances décisionnelles. Les questions essentielles à se poser sont les conditions de travail, le partage des tâches, les stéréotypes sexistes et l'ensemble des obstacles structurels qui ne permettent pas aux femmes de pouvoir pleinement exercer des fonctions à responsabilités pour lesquelles elles sont aussi compétentes que les hommes.

L'UNSA Éducation ne peut que s'inscrire dans la volonté de garantir un véritable partage du pouvoir.

Mais pour cela, il faut passer à la vitesse supérieure, portée par une exigence commune pour que « le pays des droits "de l'homme" soit aussi celui des droits des femmes en matière politique. »⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Femmes en politiques en finir avec les seconds rôles, Marlène Coulomb-Gully, Collection égale à égal, Belin.

« Quand on passe à 50 % de femmes, il y a des choses, des remarques qui ne passent plus »

« Très souvent en représentation, on me présente comme l'assistante »

« Les difficultés auxquelles on peut être confrontées sont liées au fait d'être une femme, pas de l'organisation binominale »

Télécharger le rapport : bit.ly/2kVy7sv

Illustrations tirées du rapport « Parité au niveau local : en l'absence de contraintes légales, le partage des responsabilités s'arrête aux portes du pouvoir ».

Carine Aoun-Boudot

@carineaoun1

carine.aoun-boudot@unsa-education.org



•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.*

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

Société

Laïcité

La laïcité dans les débats présidentiels

Si la loi de 1905 n'est pas dans tous les programmes, la question de la laïcité s'invite régulièrement dans les débats où elle est souvent associée aux seules interdictions.

L'UNSA Éducation le rappelle, la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État est une loi de liberté ! La laïcité constitue une garantie d'égalité et d'émancipation de l'individu et de paix civile.

Que disent les candidats de la laïcité ?

Les candidats du *PS* et de *En marche* veulent l'application stricte de la loi de 1905 et sont contre l'extension de l'interdiction du voile à l'université. Sur le financement des établissements privés, Benoît Hamon souhaite « une modulation des dotations en proportion de la contribution des établissements privés à la mixité sociale ».

Le candidat de *La France insoumise* veut quant à lui « interdire le financement public des édifices religieux ou des activités culturelles et étendre le bénéfice de l'application de la loi de 1905 à tout le territoire de la République, en abrogeant le concordat d'Alsace-Moselle et le statut scolaire particulier et les divers statuts spécifiques en vigueur dans les Outremer. » L'argent public serait réservé au financement de l'école publique, la loi Carle abrogée.

François Fillon *LR* se dit « ardent défenseur du principe de laïcité » et ne souhaite pas faire évoluer la loi sur l'interdiction des signes religieux. En revanche, s'il ne déclare plus être favorable à une évolution de la loi

de 1905, il souhaite que « l'islam s'approprie pleinement ce cadre en l'aidant à se structurer. »

S'étant emparé récemment de la laïcité, le *FN* s'en sert comme instrument xénophobe et de stigmatisation. Marine Le Pen veut interdire « les signes religieux ostensibles dans l'espace public » et a bien précisé que « les religions chrétiennes n'ont pas de signes ostensibles (...) ». Cette « défense forcenée » de la laïcité s'arrête également lorsqu'il s'agit d'écoles privées. Puisque qu'il faudrait préserver les « spécificités de l'enseignement privé sous contrat tels que définies par la loi Debré ». Ceci permettant de se positionner en faveur de toute aide octroyée à l'enseignement privé, de « garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix (...) », formule qui a pour seul but de promouvoir le « chèque éducation ».

L'UNSA Éducation le répète, la laïcité est aux antipodes de l'idéologie du *FN*. Leurs propositions ne font que dévoyer l'idée laïque !

Karine Autissier

@KAutissier
karine.autissier@unsa-education.org



Les enjeux de notre investissement à l'international

L'UNSA Éducation est membre de l'Internationale de l'Éducation (IE) au niveau mondial, du Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE), qui est la branche européenne de l'IE du Comité syndical francophone de l'éducation, et de la formation (CSFEF) pour les pays francophones.

Pourquoi un tel investissement ?



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educacion
Bildungsinternationale

Tous mobilisés contre la marchandisation et pour la qualité de l'Éducation

Une éducation de qualité pour toutes et tous est un objectif pour les humanistes du monde entier. La réalisation de cette ambition impose de nombreuses conditions : financières bien entendu et politiques, mais aussi de paix et d'égalité (dont celle entre filles et garçons). La mobilisation des pays développés pour permettre partout la généralisation de la scolarisation universelle est indispensable. Mais au-delà, le combat de l'IE contre la marchandisation de l'Éducation concerne tous les pays. Aucun n'est à l'abri du développement des officines privées qui entendent compléter voire se substituer à l'École publique, trouvant là, un marché rentable et prometteur.

L'impact des orientations européennes

Les pays européens partagent les mêmes préoccupations éducatives : massification scolaire et universitaire, lutte contre les échecs, recrutement et formation des professionnels... Si peu de mesures purement éducatives sont décidées par les institutions de la communauté européenne, les directives et orientations rejaillissent souvent sur les évolutions des systèmes

d'éducation nationaux (c'est par exemple fortement le cas dans le domaine de la formation professionnelle). Par ailleurs, les évaluations des réformes et des pistes de solutions expérimentées dans certains pays sont souvent très utiles aux autres, dans une mutualisation de réflexion enrichissante pour tous.

La Francophonie : au-delà de la langue

Communauté culturelle plus que géographique, la francophonie est le lieu de diffusion, promotion, défense de la langue française et de son enseignement. Au-delà, elle est porteuse de valeurs culturelles et humanistes qu'elle tend à valoriser à travers les 5 continents. Loin d'être un repli communautaire et passéiste, il s'agit de porter une conception d'un monde ouvert et de revendiquer la diversité et la complémentarité plutôt que l'exclusion ou la normalisation.

ETUCE
CSEE



CSFEF



D'où vient l'info ?

La semaine de la presse à l'école, plus indispensable que jamais

La défiance vis-à-vis des médias n'a jamais été aussi grande. Elle provient à la fois d'un climat de remise en question systématique de leur rôle par la sphère politique, mais aussi les Français eux-mêmes.

Il n'est pas un jour sans que les candidats à la présidence de la République ne remettent en cause le « système » des médias, leur manque d'indépendance, voir leurs manipulations d'information. Parallèlement, les Français n'ont jamais eu aussi peu confiance dans la presse, la télévision, la radio. Cette défiance est encore plus forte vis-à-vis des informations provenant d'internet. D'après une étude Kantar conduite courant janvier, les Français pensent pourtant que les médias ont un rôle important à jouer dans la campagne présidentielle, comme aide au décryptage et vérificateur d'informations.

Il apparaît donc essentiel de réconcilier les Français et les médias. Cela commence à l'école, par une lecture critique de l'information, et en s'interrogeant sur sa provenance.

Car l'information est aujourd'hui partout. Elle semble même accessible à toutes et tous, en permanence, au point où les réseaux sociaux sont devenus pour une partie de la population la source principale. Au-delà de cette apparente facilité d'accès, comment savoir d'où elle vient et si elle est fiable ?

Développer son esprit critique se travaille, s'apprend, s'accompagne. C'est le but de toute éducation. L'éducation aux médias et à l'information en est un élément clé pour appréhender le monde d'aujourd'hui et ne peut se limiter à une opération annuelle en classe. Tous les acteurs éducatifs ont vocation à y participer, chacun dans son rôle. La semaine de la presse à l'école, dont le thème de cette année est « d'où vient l'info ? », est un bon prétexte pour s'en emparer et pour l'inscrire dans la pérennité.

Par exemple : des familles migrantes sont arrivées dans la commune. Leur présence fait parler, jusque dans les écoles et établissements scolaires. Une bonne occasion de chercher à comprendre ce qu'ils ont vécu, pourquoi leur venue fait polémique, comment dépasser les idées toutes faites. Pour les élèves, en fonction de leur âge, c'est l'occasion de comparer le traitement des migrants par les différents médias, de repérer les orientations politiques, les contre-vérités véhiculées sur les réseaux sociaux.

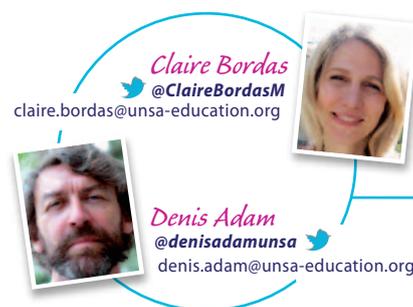
C'est aussi la possibilité de les interroger, de faire des articles sur eux et leurs familles, d'exposer dessins, photographies et textes. Et d'en profiter pour dépasser le cadre scolaire pour informer, interroger, faire réfléchir les habitants de la commune, avec des affiches dans les rues, un débat à la Maison des Jeunes et de la Culture, des films au cinéma municipal.

Sur le site du clémi :

www.clemi.fr/fr/evenements/semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-lecole.html

L'étude Kantar sur la confiance des Français dans les médias :

<http://fr.kantar.com/m%3%A9dias/digital/2017/barometre-2017-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/>



Regards croisés sur la coopération

La coopération est une pratique pédagogique que l'UNSA Éducation promeut, notamment pour les valeurs qu'elle porte, son importance dans le cadre du vivre-ensemble et son organisation des apprentissages.

Nous vous présentons quatre points de vue qui présentent la coopération au travers de leur expérience.

Emmanuel Dupuy



Ancien élève en pédagogie coopérative, rédacteur en chef du magazine Diapason

Mon expérience de la *pédagogie Freinet*⁽¹⁾ remonte au début des années 1970, époque du premier choc pétrolier et de la guerre entre Israël et l'Égypte. Des événements dont nous débattions au cours des réunions de classe quotidiennes : il s'agissait de former aussi des citoyens. Le souvenir que je garde est celui d'une grande liberté qui me faisait vraiment aimer l'école. Trois niveaux étaient mélangés, du CP au CE2, au sein desquels le travail était organisé en ateliers que chaque enfant choisissait, établissant ainsi son propre emploi du temps. Ce fonctionnement en rien magistral

n'était nullement incompatible avec l'acquisition des savoirs essentiels. Bien au contraire, car il développait chez chacun un grand sens de l'autonomie : plus tard, mes parents n'ont jamais eu besoin de me « *faire faire mes devoirs* ». Liberté, mais aussi créativité qui s'exprimait à travers de très nombreuses activités manuelles, la pratique du théâtre et, bien entendu, le fameux journal que nous réalisions sur un vrai matériel d'imprimerie. Tous mes camarades ne sont pas, comme moi, devenus journalistes, mais il n'y a peut-être pas de hasard...

(1) La pédagogie Freinet est une pédagogie mise au point par Célestin Freinet et son épouse Élise Freinet. Elle est fondée sur l'expression libre des enfants ; texte libre, dessin libre, correspondance inter-scolaire, imprimerie et journal, etc.

Esther Breysse, Véronique Vicente, Anne Dimitropoulos



Enseignantes en écoles maternelles (Aix-en-Provence et La Ciotat)

Coopérer c'est concourir à une œuvre commune.

Dans nos classes multi-âges voici comment cela se traduit :

Le conseil de coopérative est un temps hebdomadaire, durant lequel la vie de classe s'organise :

- gestion des conflits ;
- distribution des responsabilités ;
- discussion sur les projets terminés, en cours et à venir ;
- construction des règles de vie communes, en réponse à des problèmes rencontrés ;

- on y parle aussi de choses positives, de réussites.

Le tutorat permet aux plus jeunes d'être aidés par les plus âgés.

Des temps de présentations : les élèves volontaires présentent leurs productions et les soumettent aux critiques constructives de la classe qui s'en nourrit également. Celui ou celle qui présente peut choisir de continuer son travail et un-e autre élève peut s'en emparer et le faire évoluer.

La coopération se vit au quotidien, elle revêt différentes formes, en voilà un rapide aperçu.

Sylvain Connac

Professeur des écoles en éducation prioritaire.
Aujourd'hui, enseignant-chercheur en Sciences de l'Éducation
au LIRDEF (équipe Didactique et Socialisation),
maître de conférences à l'Université Paul Valéry

Quels sont les effets de la coopération en Éducation ?

Ce qui est possible sous conditions, c'est d'obtenir des classes où il n'y a plus besoin de beaucoup de différenciation pédagogique puisque cela donne une sorte de don d'ubiquité à l'enseignant-e. Ce n'est plus la seule personne ressource par rapport à une consigne ou à des savoirs élémentaires. Cela donne la possibilité à l'enseignant-e d'organiser des systèmes de classe où on s'occupe d'élèves qui ont besoin d'une aide plus ponctuelle et plus particulière.

Du point de vue du climat scolaire, la coopération ne pacifie pas les élèves car une classe où il y a de la coopération, peut vite devenir une classe où il y a du désordre.

En se rencontrant dans des situations authentiques, ils se connaissent mieux,

ils s'apprécient mieux. On le voit surtout dans les lycées professionnels où les élèves sont beaucoup moins en conflit les uns avec les autres et avec les enseignants.

Le fait de disposer de la coopération comme étant une stratégie de travail plus efficace que la passivité peut avoir pour effet de rendre les élèves pro-actifs, pas en situation apathique, d'attente systématique. Ça participe aussi à des effets sur le développement de l'esprit critique, c'est à dire le fait de ne pas se satisfaire systématiquement de l'avis du plus fort ou de l'avis du dernier qui a parlé.

Retrouvez l'entretien complet sur notre site :
www.unsa-education.com
Rubrique Éducation/
Recherche en Éducation



Laurence Druon

Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse

Coopérer est une des bases de l'éducation populaire. Pas la recherche d'un consensus mou qui ne satisfait personne. Mais une démarche participative qui aboutit à une construction partagée. Et ça se construit.

Par le débat : Que veut-on faire ? Pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ? C'est le préalable indispensable. Poser les termes. Vérifier qu'on parle de la même chose ou pas. En discuter librement, dans un temps organisé : circulation de la parole, gestion du groupe, inscription des idées...

Par le conflit : Il y a des points de divergence, même très forte. Là encore parlons-en. Qu'est-ce qui gêne ? Qui

fait dissensus ? Ne masquons aucun des désaccords. Pouvons même les oppositions le plus loin possible. Faisons émerger leurs causes profondes et réelles.

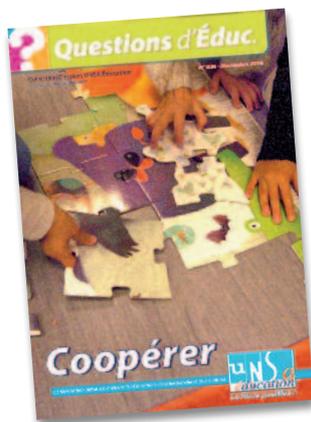
Par la délibération : Non pas le choix d'une solution contre une autre. Une construction à laquelle tous contribuent. Une autre voie. Innovante, inventée, créative. L'émergence de l'idée nouvelle qui fait agir toutes et tous ensemble dans une démarche positive : la coopération.



Propos recueillis par
Christophe Guillet

@chris_guillet
christophe.guillet@unsa-education.org

Cultur'actu



Coopérer

Nul ne sait tout, ni tout faire, tout seul. Fort de ce constat, il ne s'agit pas d'abandonner ses idées, d'abdiquer ses points de vue, de noyer ses apports dans un collectif flou. L'ambition est d'enrichir, de nourrir, d'articuler. Il s'agit d'aller ensemble plus loin. Questions d'Éduc propose une large présentation de la coopération dans tous les champs de l'Éducation.

À feuilleter ou à télécharger : http://bit.ly/Questions_Educ_UNSA
À découvrir aussi, le dernier numéro de **Questions d'Éduc** : le travail personnel.



La machine à trier. Ou comment la France divise sa jeunesse ?

La jeunesse française est coupée en deux, certains s'en sortent et d'autres non. Pourquoi ?

Les plus faibles sont implacablement éliminés, mis à l'écart, tendent à désertier les urnes et à renier les fondements démocratiques. Cette nouvelle édition, entièrement mise à jour, confirme les difficultés persistantes de la jeunesse, réfute l'idée d'un destin commun à une génération et propose une révision radicale de notre modèle d'intégration élitiste.

La machine à trier. Ou comment la France divise sa jeunesse, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg.
Éditions Eyrolles, 3^e édition, 186 pages, 12 €.



Inégalités, tous concernés

Le sujet de la pauvreté et des inégalités est invisible dans les médias et les discours politiques, les injustices et les inégalités croissantes ne suscitent pas le même vent de révolte ou d'indignation que d'autres questions sociétales. Pourtant, en s'attaquant à ces inégalités, on renforce le tissu social et la croissance économique à long terme. **Questions de Société** fait un état des lieux et analyse quelques propositions.

À feuilleter ou à télécharger :
http://bit.ly/Questions_Societe_UNSA



Christophe Guillet

@chris_guillet
christophe.guillet@unsa-education.org

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'un million de Sociétaires...
Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



mgen★

www.antige.agency - Photo: Hervé Thouroude. Document non contractuel.

BRAVO

MARTIN FOURCADE

VAINQUEUR DE LA COUPE DU MONDE DE BIATHLON POUR LA 6^e ANNÉE CONSÉCUTIVE, 5 MÉDAILLES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE : UNE D'OR, DEUX D'ARGENT ET DEUX DE BRONZE ! MGEN EST FIÈRE DE SOUTENIR CET IMMENSE CHAMPION ET DE VOIR TRIOMPHER LES VALEURS D'ENGAGEMENT, DE PERFORMANCE ET DE SOLIDARITÉ QU'ELLE PARTAGE AVEC LUI.

mgen.fr

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE